Fiche de poste — Président du Conseil d'administration

1. Identification du poste

Entreprise	Lignes Maritimes Congolaises SA (LMC)
Poste	Président du Conseil d'administration
Nature du mandat	Non actif
Organe	Conseil d'administration
Sièges à pourvoir	1
Famille sectorielle	Transport et Logistique

2. Mission

Le Président du Conseil d'administration organise et préside les travaux du Conseil, veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que le Conseil exerce le contrôle de la gestion confiée à la Direction générale. Il incarne la gouvernance de l'entreprise et rend compte à l'Assemblée générale. La Société a pour mission d'assurer, en qualité de transporteur maritime et multimodal, le transport des flux commerciaux en provenance ou à destination de la RDC. Elle exerce également l'armement et l'exploitation de lignes de navigation, ainsi que la manutention, l'entreposage, le transit, la consignation et le dédouanement des marchandises.

3. Attributions principales

- Organiser et présider les réunions du Conseil d'administration et les Assemblées générales.
- Veiller à ce que le Conseil assume le contrôle de la gestion assurée par le Directeur Général.
- Opérer, à toute époque, les vérifications qu'il juge opportunes et se faire communiquer les documents utiles.
- S'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que les procès-verbaux leur sont remis.
- Rendre compte à l'Assemblée générale du fonctionnement du Conseil.

4. Compétences attendues

Pondération indicative des domaines pour ce poste (référentiel de compétences, différenciation actif / non actif).

Gouvernance, délibérations et éthique 30 %

- Présider les réunions du Conseil et les Assemblées générales et en garantir la régularité.
- Veiller au respect des statuts et du cadre légal (OHADA, loi n°08/010, décret n°13/055) et à la conformité des décisions.
- Prévenir et arbitrer les conflits d'intérêts ; faire respecter les obligations d'éthique, de discrétion et de réserve.
- Organiser des délibérations de qualité et rechercher le consensus au sein du collège.
- S'assurer de la tenue, de la sincérité et de la certification des procès-verbaux.

Finance et stratégie 20 %

- Faire arrêter par le Conseil les comptes, les états financiers de synthèse et le rapport de gestion soumis à l'Assemblée générale.
- Veiller à la définition des orientations stratégiques de la Société et à leur suivi.
- S'assurer de la bonne instruction des grands projets d'investissement.
- Suivre l'équilibre d'exploitation du Transport et Logistique.

Management et leadership 15 %

- S'assurer que la Direction générale dispose du cadre et des moyens pour exécuter la stratégie.
- Suivre l'exercice des droits de trafic maritime et la performance des partenariats d'armement et de consignation.
- Veiller à la maîtrise des risques majeurs et à la continuité d'activité, sans se substituer à la gestion.
- Faciliter la coordination et la circulation de l'information entre le Conseil et la Direction générale.
- Suivre la performance du réseau d'agences et la qualité des services financiers.

Compétence sectorielle (Transport et Logistique) 15 %

- Comprendre les enjeux du transport maritime, de l'armement maritime et de la logistique internationale, ainsi que leur contribution au commerce extérieur et au développement économique.
- Apprécier les dynamiques du marché maritime et des chaînes logistiques mondiales, notamment les enjeux de compétitivité, de connectivité et de performance.
- Anticiper les évolutions réglementaires, technologiques et commerciales susceptibles d'affecter le secteur et la stratégie de l'entreprise.
- Orienter les décisions stratégiques du Conseil en tenant compte des risques, des opportunités et des priorités de développement de l'entreprise et de l'État actionnaire.

Posture et comportements 20 %

- Incarner l'intégrité et l'exemplarité dans la conduite du mandat et faire respecter ces exigences au sein du Conseil.
- Exercer son jugement en toute indépendance, sans subordination ni influence indue.
- Faire prévaloir l'intérêt de la Société et de l'État actionnaire sur les intérêts particuliers.
- Assurer une présidence impartiale : traiter les questions et les personnes sans parti pris.
- Cultiver l'écoute et l'esprit collégial, en favorisant l'expression de chaque administrateur.
- Préserver la confidentialité des informations et des délibérations.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 69 ans au 31 décembre 2026.
- Seuil du référentiel : 5 ans d'expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d'autoformation.
- Maîtriser le régime des droits de trafic maritime (Code de conduite des Conférences maritimes de la CNUCED, arrêté n°409 du 6 novembre 2003) et ses enjeux pour les recettes de la Société et le commerce extérieur.
- Autorité, indépendance de jugement et sens de l'intérêt public.
- Connaissance du cadre juridique des entreprises du portefeuille de l'État.
- Une expérience dans le transport maritime, la gestion portuaire, la logistique internationale, le commerce extérieur, la gouvernance d'entreprise ou la gestion d'entreprises publiques constitue un atout déterminant.

6. Conditions d’exercice

- Rémunération fixée par l’Assemblée générale de l’Actionnaire unique ; aucune autre rémunération de la Société.
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d’emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.

Postuler ici

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l’activité, des orientations stratégiques de l’entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.